

PLAN D'ACTION

2025-2026

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Préparé par la Direction des programmes en déficience,
autisme et réadaptation

Adopté par le comité de direction du CISSS de Chaudière-Appalaches

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. Portrait de l'organisation et de ses secteurs d'activités	4
1.1. Activités liées à la mission générale de l'organisation.....	7
1.2. Vision de l'organisation.....	7
2. Comité de travail responsable du plan d'action et consultation de personnes handicapées et de leurs représentants	9
3. Identification des obstacles priorités et des mesures correctives retenues pour 2025-2026	10
4. Coordonnées pour joindre un représentant de l'organisation	22

INTRODUCTION

Afin de mieux cerner certains enjeux du plan d'action du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches à l'égard des personnes handicapées, il importe de rappeler les obligations légales inscrites à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), qui requièrent une réponse de l'organisation. Ces obligations, selon les articles de cette loi, sont les suivantes :

Chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants devait adopter, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute, dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte, en outre, tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

Les ministères, les organismes publics et les municipalités doivent tenir compte, dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité aux personnes handicapées.

En complément de la loi, certaines politiques gouvernementales ont été adoptées, et le CISSS de Chaudière-Appalaches se doit de les respecter, soit la politique gouvernementale à part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité et la Politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

Le présent plan d'action s'inscrit en continuité des plans précédents. Il se décline en huit volets et poursuit l'objectif de réduire les obstacles physiques et sociaux en matière d'accès à l'égalité en emploi, à l'information et aux services offerts aux personnes handicapées. Tout comme le plan 2024-2025, il comporte un volet axé sur les mesures retenues par l'établissement afin de favoriser l'intégration sociale, professionnelle et communautaire des personnes présentant une déficience.

1. Portrait de l'organisation et de ses secteurs d'activités

Le 1^{er} avril 2015, le CISSS de Chaudière-Appalaches a été créé à la suite de la fusion de neuf établissements publics et de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches (ASSS-12).

Bordée par le fleuve Saint-Laurent, délimitée à l'est par la région du Bas-Saint-Laurent, à l'ouest par les régions de l'Estrie, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, et partageant au sud sa frontière avec les États-Unis, la région de Chaudière-Appalaches englobe les anciens réseaux locaux de services : Alphonse-Desjardins, Beauce, Etchemins, Thetford et Montmagny-L'Islet. D'une superficie totale de 15 079 km², la région est découpée en 136 municipalités, regroupées en dix municipalités régionales de comté (MRC). Chaudière-Appalaches compte 426 130 habitants et regroupe 5,1 % de la population du Québec, la plaçant au huitième rang des régions socio-sanitaires.

Le siège social du CISSS de Chaudière-Appalaches est situé à Sainte-Marie et comprend plus d'une centaine d'installations réparties dans 136 municipalités, dont les villes de Lévis, Saint-Georges, Sainte-Marie, Montmagny et Thetford Mines. Plus de 14 000 employés, dont 48 personnes handicapées, 400 gestionnaires et 800 médecins y travaillent au quotidien, près de 3000 stagiaires, de milliers de bénévoles et de chercheurs. Le CISSS de Chaudière-Appalaches regroupe :

- 4 hôpitaux;
- 28 centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et 5 CHSLD privés conventionnés;
- 23 CLSC;
- 3 Maisons des aînés et alternatives ;
- 1 maison de naissance;
- 2 groupes de médecine de famille universitaire (GMF-U);
- Près d'une cinquantaine d'installations adaptées à des besoins spécifiques : services spécialisés en jeunesse, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, déficience physique, dépendance et services pour aînés;
- 5 points de services locaux.

Les installations du CISSS de Chaudière-Appalaches sont réparties comme suit :

SECTEUR ALPHONSE-DESJARDINS	
Bureau administratif de la Concorde – 960	CHSLD de Saint-Gervais
Bureau administratif de la Concorde – 975	CHSLD de Saint-Isidore
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme Desjardins-Est	CHSLD de Saint-Raphaël
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme de Saint-Romuald	CHSLD de Saint-Sylvestre
Centre d'activités de jour et services externes de Sainte-Claire	CHSLD et centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme de Saint-Apollinaire
Centre d'activités de jour et services externes de Sainte-Marie	CLSC d'Armagh
Centre d'activités de jour en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme de Saint-Flavien	CLSC de Saint-Lazare-de-Bellechasse

Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Saint-Romuald	CLSC et centre de services externes pour les aînés de Laurier-Station
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Lévis	CLSC et CHSLD de Sainte-Marie
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et spectre de l'autisme de Laurier-Station	CLSC et groupe de médecine de famille universitaire de Lévis (Saint-Romuald)
Centre de réadaptation en déficience physique de Charny	Couvent Saint-Damien-de-Buckland
Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Lévis	Édifice Vincent-Chagnon
Centre de services ambulatoires de Lévis	Entrepôt Saint-Romuald (Installation temporaire)
Centre de services ambulatoires en pédopsychiatrie de Lévis	Entrepôt Lévis (Veylin-DDR)
Centre de services ambulatoires en santé mentale de Lévis	Entrepôt Wilfrid-Carrier
Centre de services externes pour les aînés de Saint-Romuald	Foyer de groupe pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Sainte-Marie
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Lévis	Foyer de groupe pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Saint-Romuald
Centre multiservices de santé et de services sociaux Monseigneur-Bourget	Foyer de groupe pour les jeunes en difficulté d'adaptation Vincent-Chagnon
Centre multiservices de santé et de services sociaux Paul-Gilbert	Hôtel-Dieu de Lévis
CHSLD de Saint-Anselme	Maison Dessercom
CHSLD de Sainte-Claire	Maison de Naissance Mimosa
CHSLD de Sainte-Croix	Résidence à assistance continue jumelé de Saint-Romuald
CHSLD de Sainte-Hénédine	Résidence à assistance continue Covid-19 de Charny (Installation temporaire)
CHSLD de Saint-Flavien	Santé au travail de Saint-Jean-Chrysostome
Maison des aînés et maison alternative de St-Etienne-de-Lauzon, Lévis	
SECTEUR BEAUCE ET ETCHEMINS	
Buanderie de Beauceville	CLSC de Saint-Joseph de Beauce
Centre d'activités de jour de Saint-Georges	CLSC et CHSLD de Saint-Prosper
Centre d'activités de jour de Saint-Prosper	Groupe de médecine de famille universitaire de Sainte-Justine

Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Saint-Joseph-de-Beauce	Hôpital de Saint-Georges
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Lac-Etchemin	Maison de la famille de Saint-Georges
Centre multiservices de santé et de services sociaux de Saint-Georges	Résidence à assistance continue 127 ^e Rue
CHSLD du Séminaire	Résidence à assistance continue jumelé de Saint-Georges
CHSLD Richard-Busque	Résidence de l'Émeraude
CLSC de La Guadeloupe	Résidences 315-321-323
CLSC Saint-Gédéon-de-Beauce	Maison des aînés de St-Martin, secteur Beauce-Etchemins
SECTEUR MONTMAGNY-L'ISLET	
Centre d'activités de jour et services externes de L'Islet-sur-Mer	CLSC de Saint-Fabien-de-Panet
Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Montmagny	CLSC de Saint-Pamphile
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et spectre de l'autisme André-Wingen	CLSC et CHSLD de Montmagny
CHSLD de Cap-Saint-Ignace	CLSC et CHSLD de Saint-Jean-Port-Joli
CHSLD de Sainte-Perpétue	Hôpital de Montmagny
CHSLD de Saint-Eugène	RAC 11 ^e Rue (DI)
CHSLD de Saint-Fabien-de-Panet	RAC du Côteau
CLSC de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	
THETFORD-MINES	
Centre d'activités de jour Notre-Dame	CLSC d'Adstock
Centre multiservices de santé et de services sociaux Donat-Grenier	CLSC de Disraëli
CHSLD Denis-Marcotte	CLSC de Thetford Mines
CHSLD Saint-Alexandre	CLSC d'East-Broughton
CHSLD Marc-André-Jacques	Hôpital de Thetford Mines
CHSLD René-Lavoie	Santé au travail de Thetford Mines
Maison des aînés et alternative du secteur de Black Lake à Thetford Mines	

1.1. Activités liées à la mission générale de l'organisation

Le CISSS de Chaudière-Appalaches a pour mission de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population de Chaudière-Appalaches en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique de la région. Ses responsabilités, telles que définies par le ministère de la Santé et des Services sociaux, sont les suivantes :

- Planifier, coordonner, organiser et offrir à la population de son territoire l'ensemble des services sociaux et de santé, selon les orientations et les directives ministérielles, et déterminer les mécanismes de coordination de ces derniers.
- Garantir une planification régionale des ressources humaines.
- Réaliser le suivi et la reddition de comptes auprès du MSSS en fonction de ses attentes.
- Assurer la prise en charge de l'ensemble de la population de son territoire, notamment les clientèles les plus vulnérables.
- Assurer une gestion de l'accès simplifié aux services.
- Établir des ententes et des modalités en précisant les responsabilités réciproques et complémentaires avec les partenaires de son réseau territorial de services (RTS) comme les médecins, les organismes communautaires, les entreprises d'économie sociale, les pharmacies et les autres ressources privées, ainsi qu'avec d'autres établissements du réseau.
- Intégrer les réseaux locaux de services (RLS) établis au profit du RTS.

Pour assurer une véritable intégration des services offerts à la population, le CISSS de Chaudière-Appalaches doit :

- Être au cœur d'un RTS;
- Assurer la prestation de soins et de services à la population de son territoire socio-sanitaire, incluant le volet santé publique;
- Assumer une responsabilité populationnelle envers la population de son territoire socio-sanitaire;
- Veiller à l'organisation des services et à leur complémentarité sur son territoire dans le cadre de ses multiples missions, (CLSC, hôpital, centre d'hébergement de soins de longue durée, centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, centre de réadaptation), et ce, en fonction des besoins de sa population et de ses réalités territoriales;
- Conclure des ententes avec les autres installations et les organisations partenaires de son RTS (centres hospitaliers universitaires, cliniques médicales, groupes de médecine de famille, cliniques réseau, organismes communautaires, pharmacies communautaires, partenaires externes, etc.).

1.2. Vision de l'organisation

Le CISSS de Chaudière-Appalaches place les usagers au cœur de la nouvelle organisation de service et les implique dans les décisions qui les concernent afin qu'ils vivent une expérience de soins et de services qui répond à leurs besoins. Il offre aux usagers des services performants et hautement intégrés qui assurent un parcours de soins et de services continus, de qualité et efficaces, ainsi qu'une facilité et une équité d'accès.

Pour ce faire, la collaboration entre tous les acteurs de l'organisation est hautement valorisée et se vit au quotidien. Pour réaliser pleinement sa mission et agir sur les déterminants de la santé, le CISSS de Chaudière-Appalaches mise sur des partenariats durables avec les divers acteurs de la communauté.

L'organisation assure l'amélioration continue de ses services, favorise et soutient les innovations émergentes du terrain, le partage des expertises et l'intégration des données probantes dans les pratiques.

Le CISSS de Chaudière-Appalaches réalise sa mission en s'appuyant sur un personnel engagé, compétent et humain. En reconnaissant la valeur première des personnes qui composent l'organisation, il contribue par ses actions à favoriser leur santé et leur mieux-être.

2. Comité de travail responsable du plan d'action et consultation de personnes handicapées et de leurs représentants

La démarche visant l'élaboration du plan 2025-2026 découle d'une consultation et d'une collaboration réalisée avec divers acteurs, notamment de personnes ayant un handicap ou leur représentant, afin d'identifier les principaux objectifs. Diverses modalités de consultation ont été utilisées, par exemple, des consultations individuelles, des comités de travail, sondages auprès des usagers et leurs proches, des groupes d'échange entre la direction DPDAR et des usagers ou parents d'enfants autistes ou ayant une déficience :

Madame Annie Bernier, coordonnatrice du Comité des usagers DI-TSA et du Comité des usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CUCI)

Madame Geneviève Champagne, chef de service, gestion de projets immobiliers

Monsieur Guillaume Allard, chef de service, Sécurité physique et stationnements

Monsieur Christian Chénard-Guay, chef de service Mesures d'urgence et coordonnateur régional GRSI

Monsieur Steve Gagnon, Chef de service à l'entretien des équipements médicaux (GBM)

Madame Isabelle Guillemette, Chef de secteur-Attraction de talents, Service de l'attraction de talents et dotation interne

Madame Leslie Routhier, Conseillère Cadre, Direction des ressources humaines

Monsieur Jacques Lupien, spécialiste aux activités cliniques – chargé de projet, Activités socioprofessionnelles, Direction des programmes en déficience, autisme et réadaptation

Madame Caroline Marcoux, conseillère en communication, Service des communications et des relations publiques

Monsieur Mattieu Audet, chef Services des archives

Mme Marie-Claude Rhéaume, coordonnatrice clinico-administrative DI-Autisme adulte et Déficience visuelle et auditive, Direction des programmes en déficience, autisme et réadaptation

Mme Joannie Gagné, chef du service de la gestion de la présence au travail, Direction des ressources humaines

La personne responsable du plan d'action est :

Marie-Claude Rhéaume

Coordonnatrice du plan d'action

Coordonnatrice clinico-administrative

Direction des programmes en déficience, autisme et réadaptation

marie-claude_rheaume@ssss.gouv.qc.ca

3. Identification des obstacles priorités et des mesures correctives retenues pour 2025-2026

Obstacles	Objectifs visés	Mesures correctives	Indicateur	Responsables	Échéancier	Commentaires
1. APPROPRIATION DE L'APPROCHE INCLUSIVE						
1.1. Les personnes handicapées rencontrent des difficultés d'accès aux lieux, aux équipements et aux modes de dispensation des services.	Concevoir et organiser l'environnement ainsi que l'organisation des services sans obstacle, accessibles et répondant aux besoins de tous : Approche inclusive, adaptative ou corrective, dès la conception du service ou lieu et pour les services en place. Impliquer des usagers partenaires lors de la planification, l'acquisition d'équipements ou la mise en œuvre de projets d'aménagement ou de réaménagement. Développer et consolider une culture organisationnelle fondée sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), en assurant l'engagement des équipes et la mise en place de pratiques inclusives dans tous les secteurs. » La DRH en collaboration avec la DSPu sont promotrices d'un projet organisationnel (EDI).	Formaliser l'engagement du CISSS de Chaudière-Appalaches à l'égard d'un milieu inclusif dans : • L'élaboration des politiques cliniques ou administratives; • Les formulaires de planification des projets organisationnels (cibles : bureau de projets, PCEM, PCENM, PCFI, PMO); • La représentativité des personnes handicapées au bureau d'expérience-usager; • Les nouveaux devis, en impliquant des usagers partenaires lors de la planification d'acquisition d'équipements ou de projet; • Élaboration et intégration de la politique EDI; • La sensibilisation des gestionnaires et employés à l'expérience-usager des personnes ayant une limitation et à l'approche inclusive.	Plan d'action pour les personnes handicapées présenté au Comité de direction du CISSS de Chaudière-Appalaches. Plan d'action adopté et diffusé sur l'intranet et le site web du CISSSCA. Projets dans lequel des usagers partenaires ont été impliqués dans le but d'améliorer l'accessibilité aux lieux, aux équipements et aux services. Adoption et diffusion de la politique EDI.	Comité de direction Isabelle Paré, Audrey Robitaille DPDAR Toutes les directions	En continu	

Obstacles	Objectifs visés	Mesures correctives	Indicateur	Responsables	Échéancier	Commentaires
	Assurer le bon fonctionnement et la cohésion des projets, des initiatives et des réflexions en cours et de valider que les assises sur lesquelles elles reposent répondent réellement aux besoins et particularités EDI dont font partie les personnes ayant un handicap contribuant à la mission de l'organisation et de la population de Chaudière-Appalaches.					
2. ACCUEIL/ACCÈS ET MOYENS DE COMMUNICATION						
Dans les salles d'attente, lors de consultation ou d'hospitalisation, certains usagers présentant une déficience (auditive, visuelle, trouble de la parole ou du langage) ont de la difficulté à se faire comprendre ou à entendre messages diffusés par intercom ou par téléviseur.	Adapter les interventions du personnel.	Poursuivre la formation en continu des réceptionnistes et du personnel concerné par l'accueil de la clientèle, aux besoins spécifiques de communication des personnes handicapées. Autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées. » disponible en ligne, sur le site Web de l'OPHQ intégré au processus d'accueil des nouveaux employés concernés par l'accueil-réception. Diffusion d'articles dans les communications aux employés en	Poursuite des actions du Plan d'action pour les personnes avec une déficience auditive et visuelle. Plan d'amélioration de la DST (en pièce jointe).	DPDAR, Marie-Claude Rhéaume coordo clinico-adm DPDAR/ Kathleen Therrien, chef Déficience visuelle et auditive Services des communications du CISSSCA	En continu	

Obstacles	Objectifs visés	Mesures correctives	Indicateur	Responsables	Échéancier	Commentaires
		lien avec les outils à la disposition de tous pour mieux desservir les usagers ayant des limitations. Mise à jour de la section « Déficience Visuelle » sur le site web du CISSSCA. Poursuite des améliorations dans les milieux par la DST.		Toutes les directions du CISSS		
3. ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC (ART. 26.5, P. 17)						
3.1 L'accès à l'information portant sur les divers programmes et services offerts par l'établissement peut représenter un défi pour certaines personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience (auditive, visuelle, trouble de la parole ou du langage).	Permettre à l'ensemble des usagers d'avoir accès facilement à l'information sur les services offerts par l'établissement, notamment pour les personnes présentant une déficience. S'assurer du respect des standards d'accessibilité lors de la création et de la publication de tout nouveaux contenu multimédias sur le site internet du CISSSCA.	Déposer des guides et dépliants au contenu simplifié et accessible pour faciliter la compréhension des programmes et services. Poursuivre le dépôt de documents adaptés conformes aux standards. Impliquer des usagers pour assurer la réponse à leurs besoins. Impliquer les professionnels de la DP DAR et des usagers partenaires pour l'adaptation de documents et d'outils de communication et le réaménagement du site internet.	Rendre disponible sur le site web des informations adaptées et vulgarisées afin de faciliter la compréhension des cadres de référence par tous les utilisateurs. Formulaires utilisables en ligne. Capsules vidéos comportant des sous-titres. Rendre l'information du guide détermination des services, disponible aux usagers et leurs	DP DAR DRH, Services des communications du CISSS Comité des usagers Toutes les directions du CISSSCA, lorsque requis	En continu	

Obstacles	Objectifs visés	Mesures correctives	Indicateur	Responsables	Échéancier	Commentaires
		Utilisation de la télésanté	proches dans un langage adapté et compréhensible. Diffusion de capsules d'information asynchrones en télésanté.			
3.2 Les personnes ayant une déficience auditive ou visuelle rencontre des difficultés à faire des demandes de services et d'accès ainsi qu'à la consultation des documents.	Améliorer l'accessibilité aux dossiers et divers documents pour les usagers ayant des limitations de compréhension, auditives, visuelles et/ou physiques. Collaborer au projet d'engagement entre l'OPH et le MSSS en s'assurant de l'accès aux services de notre population en termes d'interprétariat visuelle et tactile.	Répondre de façon adaptée, à la déficience de l'utilisateur, aux demandes d'accès, aux dossiers ou documents selon la politique en vigueur.	Reddition de compte sur la politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées. Reddition de compte des demandes adressées auprès du SRIEQ pour la population de Chaudière-Appalaches.	Direction de la qualité, l'évaluation, la performance et de la gestion informatique (DQEPGI) DPDAR Toutes les directions du CISSS dans l'offre de services aux usagers	En continu	
4. EMPLOI – ACCÈS À L'ÉGALITÉ, INTÉGRATION ET MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES						
4.1. Consolidation et maintien des contacts fréquents avec les milieux de stages et	Faire du CISSS de Chaudière-Appalaches un employeur exemplaire en créant des	Poursuite des travaux et échange impliquant la DRH et la DPDAR, afin de saisir les opportunités	Mise en place d'un bottin à l'intention des intervenants	DPDAR DRH	En continu	

Obstacles	Objectifs visés	Mesures correctives	Indicateur	Responsables	Échéancier	Commentaires
d'emploi au sein de l'organisation favorisant l'intégration des personnes ayant une déficience physique (DP), intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA).	opportunités de stages et de travail au sein de l'établissement. Sensibiliser les différentes directions à l'importance d'intégrer les personnes vivant avec un handicap. Favoriser l'embauche de personnes présentant une déficience (physique ou intellectuelle) ou TSA. Rendre accessible l'expertise-conseil des professionnels de la réadaptation pour soutenir l'intégration.	d'emploi pouvant être accessibles pour les personnes présentant une déficience. Cibler un répondant à la direction des ressources humaines pour l'intégration à l'emploi. Procurer aux usagers des opportunités d'entraînement à la reprise de tâches manuelles, d'entretien des installations, d'hygiène et salubrité ou tout autre type de tâches. Faire connaître à la clientèle, aux équipes et gestionnaires les projets réalisés et leur portée, via diverses communications.	répertoriant les opportunités d'ateliers, de plateaux de travail, de stages et d'emploi au CISSS de Chaudière-Appalaches. Nombre de publications sur le site internet, page Facebook du CISSS de Chaudière-Appalaches, communications au personnel. Implication d'usagers partenaires, d'entreprise partenaires et d'intervenants du CISSSCA dans les vidéos visant à faire connaître les projets et leur portée. Déployer un guide pratique et organiser des séances de formation pour les employés de la DPDAR afin de les outiller dans leurs	Collaboration de : Services des communications DST DSM DREI DHSAPA DLH		

Obstacles	Objectifs visés	Mesures correctives	Indicateur	Responsables	Échéancier	Commentaires
			démarches auprès des entreprises de la communauté, en vue de trouver des milieux de stage correspondant aux intérêts des usagers.			
4.2. La démarche transition école-vie active (TÉVA) est bien implantée en Chaudière-Appalaches. Les jeunes présentant une déficience ou un TSA n'ont pas tous accès à une activité socio-professionnelle à la fin de leur scolarisation.	Assurer une activité socio-professionnelle lors de la fin de la scolarisation des jeunes de 21 ans et plus. Assurer la pérennité de la démarche TÉVA au sein de la région et prévoir des modalités de régulation du processus afin de bonifier la démarche localement et régionalement, dans une perspective d'amélioration continue.	Poursuite des travaux de la Table des <i>coachs</i> TÉVA regroupant des conseillères pédagogiques des quatre centres de services scolaires (CSS) de la région Chaudière-Appalaches ainsi que des intervenants du CISSS de Chaudière-Appalaches. En collaboration avec le Ministère de l'éducation du Québec, revoir la structure de gouverne TEVA en Chaudière-Appalaches. Transmission des enjeux vécus à la table des coach TEVA via des opportunités de communication en place entre DPDAR et DSM. Poursuite du service pour l'intégration des jeunes ayant une déficience langagière suite au projet réalisé en collaboration avec les CSS.	Réorganisation de la structure TEVA selon les attendus du ministère de l'éducation, instauration d'un comité stratégique. Reddition de compte annuelle TEVA. Élaboration de la structure de gouverne en comité tactique TEVA. Nombre d'usagers ayant bénéficiés du service d'intégration pour les jeunes ayant une déficience du langage.	DPDAR DSM DP Jeunesse Collaboration des CSS	En continu	

Obstacles	Objectifs visés	Mesures correctives	Indicateur	Responsables	Échéancier	Commentaires
5. INTÉGRATION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE						
5.1. L'intégration au marché du travail représente un défi pour plusieurs personnes présentant une déficience ou un TSA. Plusieurs n'ont pas le potentiel de réaliser une activité professionnelle sur le marché du travail régulier, certains devront intégrer des plateaux de travail adaptés ou auront besoin d'un soutien particulier. Pour d'autres, l'intégration sociale devra s'actualiser par la réalisation d'une activité socio-occupationnelle valorisante.	Offrir aux usagers présentant une déficience ou un TSA, notamment aux jeunes de 21 ans qui terminent leur scolarité, des opportunités d'être intégrés à la communauté, au moyen d'activités de jour valorisantes jour ou activités de préparation et soutien à l'intégration au travail. Offrir une programmation de services adaptée aux besoins de la clientèle présentant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme.	Développer de nouvelles places de type activités de jour, plateaux de travail ou stages. Intensifier l'offre de services actuelle liées aux activités socio-professionnelles et communautaires, en établissement et dans la communauté. Développer des plateaux de travail ou stages pour la clientèle ayant une déficience ou un TSA dans diverses installations du CISSS, notamment dans les CHSLD. Rehausser la possibilité d'activités valorisantes pour la clientèle des CAJ (Centre d'activité de jour) en DI-TSA. Revue du cadre de référence de l'offre de services en CAJ. Application de la politique de gestion des mesures d'accommodement de notre établissement.	Les nouveaux milieux avec une offre de services dans le parcours socio-professionnel. Nombre de plateaux développés et nombre d'usagers pouvant en bénéficier dans les installations du CISSSCA. Répertorier les milieux offrant de nouvelles activités valorisantes. Dépôt du cadre de référence.	DPDAR DRH	En continu	

Obstacles	Objectifs visés	Mesures correctives	Indicateur	Responsables	Échéancier	Commentaires
5.2. La pratique du sport présente de multiples bienfaits pour tous, tant sur le plan de la santé physique et psychologique que sur le plan de l'intégration sociale. La clientèle présentant une déficience ou un TSA fait face à de multiples défis d'accessibilité : barrières architecturales, difficultés de transport, offre de service peu développée et variable selon le territoire.	Encourager la pratique du sport chez la clientèle présentant une déficience ou un TSA.	Comité régional sport adapté : Promouvoir les bienfaits de la pratique du sport auprès des équipes et la communauté.	Diffusion des communications de l'ARLPH-CA afin d'en faire la promotion auprès des usagers connus par les intervenants du CISSSCA.	Leadership de l'ARLPH-CA Service des communications DPDAR	En continu	
	Développer et harmoniser l'offre de services sur le territoire de Chaudière-Appalaches.	Outiller les organismes communautaires dans l'intégration de la clientèle et le développement de nouvelles activités dans leurs territoires respectifs.	Cibler un intervenant-ambassadeur dans chacune des équipes DPDAR afin de promouvoir et diffuser l'information transmise par l'ARLPH-CA.		En continu	
	Favoriser l'intégration des personnes handicapées aux activités sportives existantes de leur milieu.	Agir à titre d'experts-conseil pour soutenir la mise en place d'activités d'initiation à un sport adapté dont le leadership est assuré par l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de Chaudière-Appalaches (ARLPH-CA).	Présentation annuelle aux gestionnaires de la DPDAR de l'offre de services d'activités sportives pour diffusion aux équipes.		En continu	
	Assurer l'accès à l'information relative aux activités adaptées ou milieux accessibles.	Relayer à la clientèle et aux équipes cliniques les informations relatives aux diverses activités d'initiation ou aux nouvelles activités disponibles dans la région.				
6. ACCESSIBILITÉ DES LIEUX, BIENS ET SERVICES						
6.1. Les personnes handicapées rencontrent des difficultés d'accès aux installations, aux équipements et aux modes	Améliorer l'accessibilité des installations, des équipements et des services.	Réserver annuellement au PCFI, PCEM et PCENM un montant pour l'adaptation des services.	Montant réservé et octroyé au PCFI, PCEM et PCENM.	DST DRFGC DPDAR	En continu	

Obstacles	Objectifs visés	Mesures correctives	Indicateur	Responsables	Échéancier	Commentaires
de dispensation des services.	Réduire les obstacles en relation avec les situations de handicap. Rendre accessible aux directions des services techniques, des ressources financières et de l'approvisionnement, l'expertise-conseil des professionnels de la réadaptation.	Procéder en continuité aux adaptations et achats identifiés prioritaires dans la liste des adaptations prévues. Ajout de la fonction vocale dans certains ascenseurs des hôpitaux, abaissement des commandes dans les ascenseurs, amélioration de l'accessibilité des toilettes, ajout de rampes d'accès et pentes dans les stationnements, etc. Collaboration de professionnel de la DPDAR dans certains projets d'adaptation.	Liste des adaptations prévues en 2025-2026, fournie par la DST.			
6.2. Certaines personnes ayant une déficience physique ou une condition d'obésité morbide n'ont pas accès à un milieu de répit, de convalescence complexe ou d'hébergement adapté à leur condition dans la région de Chaudière-Appalaches.	Offrir aux personnes ayant une déficience physique ou une condition d'obésité morbide l'accès à un service de répit, de convalescence complexe ou d'hébergement sécuritaire et adapté à leurs besoins.	Développement de places pour la clientèle ayant une déficience physique ou une condition d'obésité morbide. Développement de places pour les personnes ayant une déficience physique avec une composante comportementale. Définir la trajectoire et le mécanisme d'accès à ces places. Mise à contribution de l'expertise des professionnels cliniques.	Nombre de places disponibles. Nombre d'usagers bénéficiant des places annuellement.	DPDAR Collaboration de la DST et de la DHSAPA	En continu	
6.3. Certains enfants ayant une déficience ou un TSA et qui	Offrir aux enfants des services de répit ou milieux de vie	Développement de places de répit ou hébergement	Nombre de places disponibles	DPDAR	En continu	

Obstacles	Objectifs visés	Mesures correctives	Indicateur	Responsables	Échéancier	Commentaires
requièrent des soins et services plus complexes n'ont pas accès à un milieu de répit ou un milieu de vie adapté à leurs besoins dans la région Chaudière-Appalaches.	sécuritaires et adaptés à leur situation et à leurs besoins lorsque l'offre de service du milieu communautaire ne peut y répondre.	Définir la trajectoire et le mécanisme d'accès à ces places. Mise à contribution de l'expertise des professionnels cliniques.	Liste des nouvelles places développées.	Collaboration de la DST, DRFGC, BPOI (bureau de projet organisationnel)		
6.4. Les personnes obèses et les personnes âgées éprouvent des difficultés à réaliser leur transfert sur les équipements de radiologie, imagerie et les tables d'examen, ces derniers étant trop hauts.	Permettre la réalisation de transferts sécuritaires aux tables d'examen et équipements de radiologie.	Se doter d'équipements adaptés et de tables d'examen motorisées qui permettent au personnel et médecins d'élever ou abaisser l'équipement au besoin. Remplacement graduel pour chacun des hôpitaux.	Nombre d'équipements adaptés ajoutés dans les diverses installations. Liste des adaptations prévues en 2025-2026, fournie par la DST.	DST, Steve Gagnon	En continu	
6.5. Pour diverses installations, les usagers présentant des difficultés dans la réalisation des transferts et des déplacements, de même que les parents qui accompagnent un enfant, font face régulièrement à un manque de places de stationnement.	Offrir un nombre suffisant de places de stationnement pour faciliter l'accès aux services dans les différentes installations.	Augmenter le nombre de places de stationnement destinées aux personnes handicapées. Offrir des places mixtes destinées aux familles et aux personnes handicapées, ce qui augmente le nombre total de places disponibles.	Nombre de places de stationnement adaptées dans les stationnements des diverses installations.	DST, Guillaume Allard	En continu	

Obstacles	Objectifs visés	Mesures correctives	Indicateur	Responsables	Échéancier	Commentaires
7. PRÉVENTION ET SÉCURITÉ						
7.1. Les plans de mesures d'urgence (PMU) des diverses installations ne comprennent pas tous des consignes claires concernant l'évacuation des personnes handicapées. De plus, certains usagers ayant des difficultés ou incapacité à se déplacer de manière autonome sont inquiets face au déroulement d'une éventuelle évacuation.	S'assurer que tous les plans d'évacuation comprennent des consignes pour l'évacuation des personnes handicapées. Informar la clientèle sur les mesures d'urgence et les modalités d'évacuation. Former le personnel et assurer la récurrence de la formation annuelle. Doter les sites de toiles et chaises évacuation, aux étages accueillant des usagers à mobilité réduite.	Réviser, mettre à jour et harmoniser les plans de mesures d'urgence. Afficher dans les salles d'attente et/ou près des ascenseurs le protocole établi en cas d'évacuation incluant l'information sur la présence de personnel formé pour assister les personnes à mobilité réduite. Code QR accessible aux employés- liens vers capsules de formation. Renouvellement de chaises et toiles d'évacuation.	Plans mis à jour disponibles sur l'intranet du CISSS de Chaudière-Appalaches. Capsules vidéo ont été préparées démontrant les procédures d'évacuation de la clientèle.	DST, Christian Chénard-Guay	En continu	
7.2. Absence dans certaines installations d'un système d'intercom pour informer la clientèle d'une situation d'urgence ou d'évacuation.	Informar la clientèle efficacement de toute situation urgente ou d'évacuation.	Vérifier toutes les installations afin de répertorier celles qui n'ont pas d'intercom et voir les alternatives possibles en cas d'évacuation (ex. : avertisseur sonore). Dans les installations n'ayant pas d'intercom, le personnel s'assure de repérer et diriger la clientèle adéquatement.	Liste des installations et leur (s) système (s) de communication.	DST, Christian Chénard-Guay DRI, Alain Larouche	En continu	

Obstacles	Objectifs visés	Mesures correctives	Indicateur	Responsables	Échéancier	Commentaires
7.3. Certains plans de mesures d'urgence ne prévoient aucune mesure particulière permettant d'informer les personnes présentant une déficience auditive d'un danger nécessitant une évacuation des lieux.	Informar adéquatement la clientèle présentant une déficience auditive de situations d'urgence et d'évacuation.	Poursuivre la tournée de vérification des installations pour répertorier les avertisseurs visuels et en ajouter au besoin. Ajout d'avertisseur visuel de type « strobe » selon les normes applicables.	Répertoire des installations ayant un avertisseur visuel et les ajouts à prévoir. Le tout selon les normes applicables et les mise à niveaux.	DST, Christian Chénard-Guay	En continu	
8. PARTENAIRES						
8.1. Certains partenaires rencontrent des difficultés dans l'adaptation de leurs services aux besoins des personnes autistes ou ayant une déficience.	Soutenir les partenaires dans une approche de service conseil et de formation. Informar les partenaires de l'existence d'un tel service et des modalités d'accès.	Assurer la poursuite du service de soutien aux partenaires (sensibilisation, formation, avis, conseil sur l'organisation des services aux personnes présentant une déficience).	Trajectoire d'accès à ce service par le guichet DPDAR indiquée sur le site internet du CISSS. Nombre et brève description des projets où les intervenants DPDAR se sont impliqués.	DPDAR	En continu	

4. Coordonnées pour joindre un représentant de l'organisation

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts par l'organisation aux personnes handicapées peuvent être adressés à :

Madame Marie-Claude Rhéaume
Coordonnatrice du plan d'action
Coordonnatrice clinico-administrative
Direction des programmes en déficience, autisme et réadaptation
marie-claude_rheaume@ssss.gouv.qc.ca

ACRONYMES

ARLPH-CA	Association régionale de loisir pour les personnes handicapées - Chaudière-Appalaches
BPOI	Bureau de projet organisationnel et de l'innovation
CAJ	Centre d'activités de jour
CISSS de Chaudière-Appalaches	Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
CLSC	Centre local de services communautaires
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CSS	Centre de services scolaire
DPDAR	Direction des programmes en déficience, autisme et réadaptation
DHSAPA	Direction de l'hébergement et du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées
DI	Déficience intellectuelle
DP	Déficience physique
DLH	Direction de la logistique et de l'hôtellerie
DQEPI	Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et de la gestion de l'information
DPJeunesse	Direction du programme jeunesse
DREI	Direction de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation
DRFGC	Direction des ressources financières et de la gestion contractuelle
DRH	Direction des ressources humaines
DRI	Direction des ressources informationnelles

DSM	Direction des services multidisciplinaires
DST	Direction des services techniques
EDI	Éthique, diversité et inclusion
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PCEM	Plan de conservation de l'équipement et du mobilier
PCENM	Plan de conservation de l'équipement non médical
PCFI	Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière
PMO	Plan de main-d'œuvre
PMU	Plan des mesures d'urgence
RLS	Réseaux locaux de services
RTS	Réseau territorial de services
SPSST	Service de la prévention, santé et de la sécurité au travail
TÉVA	Transition école-vie active
TSA	Trouble du spectre de l'autisme